



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 mars 2021

**Présents** : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Ludovic Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY

**Suppléant** : Marie- Thérèse CHAPELIER,

**Absents, excusés** : Jean THOREUX,

**Animateur de séance** : Nathalie LAPALUS

**Secrétaire de séance** : Emilie LESCUT

**Participaient sans voix délibérative** : Nadia SCHNEBLE - Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 8 février 2021 est adopté à l'unanimité.

- Délibérations du mois

### - Travaux et projets en cours

#### o Lion d'Or

Le chantier se poursuit à un bon rythme, les fondations des logements neufs seront coulées, d'ici 15 jours.

Néanmoins, quelques travaux supplémentaires sont nécessaires, à savoir :

- Une plus-value pour une dalle qui porte une partie des logements neufs, d'un montant global de 5 384.40 € HT, dont 4 492,74 € HT à la charge de l'OPAC et 891.66 € HT pour la commune, selon la clé de répartition prévue à l'avenant n°1 de la convention de groupement, soit 16%.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- Un mur de soutènement dont le coût est en cours de chiffrage

#### o Aménagement centre bourg

Un budget de 27 000.00 € HT est prévu pour le mobilier urbain, Patrick Cagnin propose au conseil municipal :

- Différentes économies portant sur la suppression de bancs en surplus, secteur piscine et CART, le remplacement de poubelles initialement prévues par celles, de tri sélectif, fournies par le SIRTOM, Cette économie s'élève à de 8 189.87 € HT
- Des plus-values sont également à prévoir :

- o La création d'une main courante au pied de l'accès à la Cure, pour une valeur de 350.00 € HT,

- o La mise en œuvre de végétaux supplémentaires, par l'entreprise ID VERDE, dont le contrat comprend l'entretien et l'arrosage jusqu'à la livraison, pour un montant de 3 088.97€ HT.

Le conseil municipal valide ces montants

Pour ce qui est des végétaux : le projet entraîne une végétalisation plus importante qui suscite quelques réactions négatives avec notamment la crainte de feuilles à ramasser dans les propriétés privées. Il est probable que l'aspect, l'intérêt climatique viendront progressivement atténuer les inquiétudes et susciterons une adhésion. Le conseil municipal est informé que :

- Le devis pour la plantation d'un arbre au sein de l'ilot Janin est en attente.
- Le remplacement d'un arbre mort, sur la place de l'église est prévu.

#### o Parking de la maison de santé pluridisciplinaire

Les travaux arrivent leurs à termes, en dehors de l'accès vers la rue du Pré Cloux pour lequel le Département n'apporte toujours pas les éléments nécessaires à sa réalisation.

La fontaine sur l'espace de la place est installée. Une réunion est prévue Mardi 9 mars avec Mme TREMEAU de l'OPAC, pour les finitions à prévoir. Enfin, l'entreprise ID VERDE doit procéder à la mise en œuvre de la terre végétale et des plantations.

Dans la perspective de l'ouverture du parking, la question du plan de circulation va se poser. Patrick Cagnin expose plusieurs pistes qui incluent la place de l'église. Dans tous les cas, le passage entre le parking de la Maison de Santé et la mairie se fera en sens unique.

### ○ Planning

Les enrobés commenceront après le 12 mars, le planning est recalé, modifiant la date contractuelle de livraison au 25/10/2021.

### ○ Maison des Patrimoines, recherche d'un Maitre d'Œuvre

Alain Guerin informe le conseil municipal que, suite à l'appel à candidature concernant la construction d'un préau, cinq équipes de maîtrise d'œuvre ont répondu en 1<sup>ère</sup> phase. Trois équipes ont été retenues pour la seconde phase :

- Atelier du Triangle ;
- Arc-Phi architecture ;
- EJO coopérative d'architecture et de paysage

Les candidats seront entendus lors d'une audition de 30 minutes, qui se tiendra le 26 mars après midi, en salle du conseil municipal. Il précise que les candidatures seront appréciées par la commission en charge du projet, suivant les critères de jugements proposés : 70% méthodologie, 30% prix et invite les élus qui le souhaitent, à participer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, les critères et leur taux.

### ○ Ateliers municipaux :

Ludovic Michel présente 4 devis pour installer 2 portails galvanisés, dont un motorisé, et 1 portillon, aux ateliers municipaux ; le montant accepté par le conseil municipal est de 7 136.00 € HT obtenu auprès de l'entreprise BOUCHY Gilles, réparti en 4 sous-devis, à savoir de 874.00 € HT ; 2 146.00 € HT, 1 890.00 € HT et 2 226€ HT.

### ○ Questions diverses

Les conseillers municipaux évoquent différents sujets :

- Marché hebdomadaire : certains exposants se placent de façon gênante pour la circulation. Il a été décidé d'en reprendre le plan et de préciser les places de chacun, en laissant libre le parvis de la Maison de Santé.
- Les parkings à vélo situés vers l'abri bus et sous le préau de la place de la mairie sont trop peu utilisés et mal identifiés. Le conseil municipal décide de rechercher des emplacements plus appropriés afin d'améliorer leur utilisation.

## ▪ **Voirie réseaux terrains**

### ○ Voirie :

Daniel Dumontet indique que la commission a travaillé sur le renouvellement et l'entretien des voies intercommunales. Il présente, pour information, les travaux qui seront réalisés par l'entreprise Thivent et pris en charge par la CCSCMB pour un montant de 25 061€44 HT, au titre de la voirie communautaire :

- Pose de bordure à Châteauthiers (+ eau repoussée)
- Chemin des Berlières,
- 3 tranchées à la Croix de Trézière
- 2 drains en milieu de route - Chemin des solins
- Chemin de Champailly :
- Chemin de la chaume : busage et enrobé

### ○ Signalétique routière :

Pour faire suite à la réalisation de l'adressage, Annie Vouillon indique qu'il convient de mettre en place la nouvelle signalétique. Après examen par la commission technique des différentes offres, les devis de l'entreprise SIGNAL 71 sont retenus par le conseil municipal à l'unanimité :

- Pose des plaques pour un montant de 4 800.00 € HT, comprenant le scellement des poteaux.

### ○ SPANC du Clunisois - Modification des statuts

Thierry Michel propose de délibérer sur l'adhésion au SPANC du Clunisois des communes de BLANOT et DONZY et du départ de la commune de BUSSIERES.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la modification du périmètre du SPANC.

### ○ Covage – avancement installation de la fibre

Le département de Saône et Loire, a choisi l'opérateur COVAGE afin de déployer la fibre sur le territoire de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier. La Société SERFIM est actuellement le sous-traitant affecté au raccordement du secteur. Malgré le retard des travaux, l'installation est prévue pour 2022. L'abonnement des usagers sera effectif par la suite.

#### ○ Opportunité projet éolien

Pour faire suite à la présentation de l'entreprise ESCOFI, le maire propose au conseil municipal de préciser sa position concernant le projet d'installation d'éolienne. Après en avoir débattu, pris en compte des avis différents, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder de la façon suivante :

- Interroger officiellement la commune de Saint Pierre le Vieux, pour lui demander un accord de principe, sur sa volonté, ou non, de participer conjointement à une réflexion sur ce projet qui serait « à cheval » sur les 2 communes.
- En cas d'accord, une réunion publique d'information et d'échanges sera organisée avec la population pour prendre son avis, avant que le conseil municipal ne délibère.

#### ○ Autorisation RP5 et essais de voitures de course

Le maire indique au conseil municipal que jusque-là, la commune donne son autorisation pour le passage des épreuves automobiles et en particulier pour les spéciales organisées par Rallye Puissance 5. Il précise également qu'il accède régulièrement aux demandes d'essais présentées par les teams de voitures de course qui souhaitent faire des tests. C'est généralement entre les lieux dits La Prasle et Chateauthiers que ces séances sont organisées en prenant toutes les précautions et encadrées par un arrêté de circulation.

Le conseil municipal approuve l'autorisation sollicitée par RP5 et partage la nécessité de conserver une bonne entente entre les utilisateurs aux occupations et passions différentes : automobilistes, quads, chasseurs, cyclistes, piétons, cavaliers ... Pour cela il convient que chacun accepte d'adapter son comportement et contribue à des relations apaisées avec les riverains et les utilisateurs des chemins et voies.

### ▪ **Questions financières**

#### ○ Organisation de la préparation et du débat budgétaire

Compte tenu des absences de personnels que subit le secrétariat de mairie depuis plusieurs années, le compte administratif des différents budgets, pour 2020, n'est pas encore connu. Afin d'élaborer les budgets primitifs pour 2021, 3 réunions de travail sont programmées :

- 29 et 30 mars à 14h
- 6 avril à 20h30

L'ordre du jour sera établi préalablement afin que chaque membre du conseil puisse s'inscrire, en fonction de ses souhaits et possibilités. Dans cette perspective, les membres du conseil municipal feront remonter tous les devis à Mme Annick GIRAUD au plus tôt.

#### ○ Divers

Le conseil municipal, à l'unanimité délibère pour le :

- Renouvellement de la convention avec le Département pour la protection de la ressource en eau potable, échue au 31/12/2020, pour 6 ans, et à 0.246 €/habitants, soit un montant de 314.00 € HT en 2021 ;
- Renouvellement du contrat d'assistance informatique et logicielle JVS pour 1 an à l'identique. Il restera au maire ou à un adjoint de préciser s'il convient de retenir l'option "cimetière" ;
- Remboursement de l'achat d'un support de vidéo projecteur pour le CART d'un montant de 54€99 à Mme Annie VOUILLON.

### ▪ **Organisation des Elus**

#### ○ Création d'un poste de conseiller délégué, modalités d'indemnisation, élection

Le maire indique qu'après échange avec les adjoints, il propose au conseil municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué comme le permet le code des collectivités territoriales. Il s'agit d'apporter un soutien aux adjoints et de conforter Patrick Cagnin dans les missions qu'il assume déjà, à savoir le suivi de chantiers et des réseaux.

Le conseil municipal accepte cette proposition et élit à l'unanimité Patrick Cagnin conseiller délégué "technique, suivi de chantier, réseaux".

Pour indemniser le nouveau conseiller délégué, le conseil municipal, sur proposition du maire, délibère, à l'unanimité :

- Diminution des indemnités du maire de 5% pour les fixer à 1 906.58 € par mois.
- Indemnité identique de 636.00 € mensuels pour les adjoints et le conseiller délégué.

## ▪ Personnel communal

A la demande du maire, Annick Giraud dresse un bilan, des recrutements saisonniers nécessaires aux différents postes dans la perspective d'une ouverture "normale" de la piscine municipale tant pour les scolaires que les saisonniers. Le conseil municipal charge le maire et les adjoints de poursuivre dans ce sens, tout en ayant bien conscience que l'évolution sanitaire dû au Covid 19 peut entraîner des modifications très importantes voire remettre en cause en tout ou partie la volonté communale de maintenir la piscine en activité en 2021.

## ▪ Commission technique

### ○ Développement photovoltaïque

La communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier prévoit de prendre en charge au minimum une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude STARENCO pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle une étude réalisée par le bureau d'études Cythelia est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments raccordés au même compteur, à savoir le CART, l'école maternelle et la Maison des associations.

Le conseil municipal précise que la commune peut prendre en charge d'autres études si besoin afin de vérifier la possibilité de développer cette énergie renouvelable sur les espaces et bâtiments publics.

### ○ Chauffage centrale - Remise en état de la chaudière

Thierry Michel présente un devis, établi, par la société TEKHOME SYSTEM, pour un montant de 7 663 .87 €, HT pour la remise en état de la chaudière bois.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis.

### ○ Système d'information de la population :

Différentes pistes sont à l'étude afin d'améliorer ou de compléter les moyens (Site Internet, Réseaux sociaux, lettre municipale...) déjà mis en œuvre à Matour :

- remplacement du panneau d'information devant la Maison des associations ;
- Recherche d'une application téléphonique destinée à adresser des messages ciblés à la population ;
- Installation d'écran relais dans les lieux stratégiques.

## ▪ Commission Éducation et Solidarité Locales

Brigitte Sarrazin indique que la commission du 24 février, a réalisé un état des lieux des actions et du travail engagé après un an de mandat. La situation sanitaire pèse lourd : difficultés, voire, impossibilité de rencontrer les personnes, interdiction d'organiser des animations, report des actions prévues.

Pour autant, la commune de Matour tente de répondre « présente » en renouvelant ses modes d'action sociale : bons d'achat, cadeaux de fin d'année aux plus âgés, co-organisation de la vaccination...

A noter qu'en relayant une proposition des services de la préfecture pour la vaccination des plus de 75 ans, ce sont 95 courriers qui ont été adressés et qui ont ainsi permis à plusieurs dizaines de personnes d'obtenir un vaccin auquel elles n'arrivaient pas à accéder. Le Département mettra à disposition une unité mobile le 22 mars, avec le vaccin PFIZER, afin de vacciner les résidents de la MARPA

Pour ne pas perdre de temps et engager une dynamique, les membres de la commission CESL se sont lancés dans un travail de réflexion avec l'aide d'Annie Benzeno, consultante, pour se former et lancer une démarche qui favorise l'implication des Matourins, conforte les liens entre la population. D'ici quelques temps des propositions seront faites à ceux qui souhaitent s'impliquer, aller plus loin au service du collectif.

### ○ Remerciements / souscription

Informé par Brigitte Sarrazin de la réussite de l'appel aux dons, le conseil municipal souhaite remercier les 35 généreux donateurs pour la restauration du beffroi de l'église. En effet, le total des dons s'élève à environ 7 400 €

## ▪ Commission tourisme

Alain Guerin présente le compte rendu de la réunion du 2 mars 2021 qui permet de faire un point des dossiers en cours :

**Marchés des producteurs** : la grande majorité des producteurs est partante pour participer à la nouvelle saison. Des producteurs supplémentaires sont néanmoins recherchés pour maintenir la dynamique.

**Fleurissement** : le concours a réuni 19 participants en 2020. Chacun recevra son lot remis par un membre de la commission.

**ODO Ensemble** : rencontre avec Claire Méricoux, présidente de l'association ODO Ensemble qui projette de créer des temps d'animation, de formation autour du chant, sur la commune de Matour avec, à terme, la perspective d'un festival.

**Office du tourisme** : une réunion très intéressante s'est tenue pour présenter le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées PDIPR.

**Reportage photographique de la commune** : un devis a été établi par la société PLMR d'un montant de 300 € TTC pour réaliser des photos par un drone. La commission trouve l'opération opportune pour alimenter, par exemple, la photothèque de la Maison des Patrimoines et créer de nouvelles cartes postales.

**Projets de la Maison des Patrimoines** : Alain Guerin présente les changements internes proposés, libérant les salles du rez-de-chaussée au bénéfice des stages, de l'animation portée par les amis du manoir, des marchés des producteurs et de l'accueil des "classes vertes".

Le projet de rénovation du bâtiment et de la muséographie est en cours de recherche de financement. Le programme de stages sera dense en 2021, plusieurs expositions temporaires sont prévues et l'accueil des classes et groupe scolaires est relancé.

Le conseil municipal accepte le devis de la société Randoland pour réaliser un enquête-game.

**Centre d'accueil de groupes** : À ce jour, 80 réservations seulement pour les deux gîtes compte tenu du contexte sanitaire. Afin de relancer les réservations un mailing sera effectué par Audrey Foret.

Devant la difficulté de la mise en place d'une assurance annulation, la commission propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, que la commune s'auto-assure avec les conditions suivantes : annulation possible du locataire, par lettre recommandée, avec un remboursement suivant un barème établi préalablement en lien avec le délai de prévenance.

**Zone de loisirs le Paluet** : l'ouverture de la pêche a connu une forte affluence, différents projets sont à l'étude pour l'aménagement de la zone de jeux / tennis / minigolf. La préparation de la saison va maintenant focaliser l'attention.

Sur propositions des responsables de la commission, le conseil municipal mandate le maire ou un adjoint pour procéder à l'acquisition d'un jeu en remplacement de ceux qui ont dû être retirés pour de raisons de sécurité. Compte tenu des différents devis reçu à ce jour, la commission souhaite poursuivre sa réflexion. Le montant de cette acquisition sera arrêté lors de la préparation budgétaire.

#### ▪ Questions diverses

○ PETR - Invitation ateliers thématiques SCOT

Le maire attire l'attention de conseillers municipaux sur l'importance de participer aux réunions thématiques d'élaboration du PADD du SCOT

○ Expulsion locative

Suite à multiples impayés et d'absences prolongées du locataire qui ne répond plus, le conseil municipal donne plein pouvoir au maire pour mener à bien une expulsion locative.

○ Diffusion bulletin municipal

Plusieurs difficultés ont été rencontrées dans la diffusion de la dernière lettre municipale. Les élus conviennent de mieux se concerter pour assurer une diffusion dans les meilleurs délais et à tous les foyers.

○ Demande de subventions

Le conseil municipal délibère à l'unanimité de ne pas donner suite aux requêtes suivantes :

- Demande de subvention au Club de foot de Blanzly
- Demande de soutien financier à l'association AMF-Téléthon

○ Astreinte

Le maire indique que Monsieur le Préfet de Saône et Loire vient de soumettre l'entreprise SAB Matour à une astreinte de 200€ / jour, pour non-conformité avec effet au 25 juillet 2021 en raison du non-respect de la réglementation.

Le maire indique que les dirigeants font leur possible pour répondre aux exigences. La commune fait également son possible pour accompagner l'entreprise dans les démarches de mise en conformité des installations classées au titre de l'environnement.

#### ▪ Informations diverses

○ Remerciements des familles : suite aux décès de L. AURAY et de L. PARISOT, leur famille respective souhaite remercier le conseil municipal pour leur soutien.

○ Bulletins municipaux des communes

- Les nouvelles Chapelloises
- Le Sarriron

○ Relevés Météo de février 2021

○ Élection cantonales et régionales : à noter, la date de la double élection des conseillers départementaux et régionaux les 13 et 20 Juin 2021. Sous réserve des ajustements sanitaires toujours en débat.

- Conditions de circulation : dans le centre du bourg elle va devenir difficile pendant plusieurs semaines. Une alternative est recherchée pour éviter une longue déviation aux véhicules légers lorsque la rue principale sera fermée, pendant environ 2 semaines.

Séance levée à 00h15

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 12 avril 2021 – 20h30 salle du CART**